

Agent de sûreté et de sécurité privée

RNCP42530 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42811, 42841, 42850, 42820, 31875
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

16 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 11 à former et organiser l'évaluation et 5 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800037	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800060	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800086	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200215	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201486	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201551	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201890	Former et organiser l'évaluation
CTRE RECHERCHES ETUDES FORMATION ORGANIS	78371481900266	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 16 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp42530-agent-de-surete-et-de-securite-privee/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie des activités privées de sécurité, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens. Il contribue à la sécurisation des systèmes, dispositifs et outils numériques tout en préservant l'environnement dans une démarche de qualité de service, d'amélioration continue et de durabilité.

ACTIVITÉS VISÉES

L'accès à l'activité de surveillance humaine est réglementé par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et conditionné à la détention d'une carte professionnelle délivrée par le Conseil national des activités privées de sécurité. L'exercice de la fonction d'agent de sécurité incendie de niveau 1 requiert une qualification SSIAP, délivrée par le ministère de l'Intérieur conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.

L'agent de sûreté et de sécurité privée surveille les lieux par une présence préventive et dissuasive tout en gérant l'accueil physique et les appels téléphoniques dans une démarche de sécurisation et d'inclusion. En fonction de la criticité des risques et des menaces, il contrôle les accès aux bâtiments, aux zones sensibles et autres espaces identifiés et optimise les flux. Il anticipe les situations conflictuelles, menaçantes grâce à des techniques de détection précoce et de désamorçage adaptées. En cas de situation conflictuelle dégradée, l'agent de sûreté et de sécurité privée intervient en préservant l'intégrité physique des personnes, des biens et de l'environnement. Il assure la prévention et la gestion globale des risques sur le site. Le cas échéant, dans le cadre d'un reporting, il peut être amené à réaliser une première analyse de données afin de repérer des événements, des tendances, des signaux faibles ou des signes susceptibles d'impacter ou impactant le site. Il soumet des propositions d'action ou d'amélioration à la demande de sa hiérarchie.

L'agent de sûreté et de sécurité privée assure la gestion des risques variés et veille à la sécurité des personnes, des biens, des systèmes et dispositifs de sécurité, tout en contribuant à la protection de l'environnement et à la prévention des menaces numériques. Il détecte des signaux faibles et agit face à tout comportement suspect, acte malveillant ou menace terroriste en s'appuyant sur des systèmes qu'ils soient intégrés ou non. Lorsqu'une anomalie survient, qu'une alerte est émise ou qu'une alarme (intrusion, technique, incendie) se déclenche, il intervient rapidement pour maintenir ou rétablir la sécurité du site le cas échéant.

L'agent de sûreté et de sécurité privée renforce la surveillance sur des sites sensibles exposés à de hauts risques ou risques critiques. Il applique des mesures de sécurité renforcées dans une approche proactive sur des sites à forte contrainte en tenant compte de la protection numérique et des contraintes environnementales. Son action contribue à la résilience du site, en permettant de prévenir et de gérer efficacement tout incident.

Tout au long de son service, il prend toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer sa sécurité et celle d'autrui et préserver l'environnement. Il maintient en état de propreté son poste de travail, vérifie la présence, l'état, le bon fonctionnement des installations, des équipements et des moyens de secours. Il effectue une maintenance de premier niveau ou sollicite, le cas échéant, des interventions pour remédier à un dysfonctionnement.

Il communique en temps réel à distance, en face à face ou par écrit en collaborant étroitement avec les services internes, les partenaires et les services compétents. Il contribue à préserver la confidentialité, l'intégrité, l'authenticité des informations du site. Il alerte ou fait alerter les services compétents et/ou les forces de l'ordre en fonction de la situation et de son évolution. Il rend compte oralement ou par écrit à sa hiérarchie.

Il trace les actions sur une main courante papier et/ou électronique de manière sécurisée, ou dans un rapport d'intervention ou circonstancié si nécessaire.

L'emploi s'exerce à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont il a la garde, que ce soit en présence ou non des personnes, le jour ou la nuit. A titre exceptionnel, il peut être autorisé à exercer des missions de surveillance sur la voie publique.

L'activité d'agent de sûreté et de sécurité privée s'exerce le plus souvent de façon sédentaire quels que soient les risques ou la nature des cibles potentielles. L'amplitude horaire varie en fonction de l'activité des sites. La maîtrise de la langue française au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues est requise. L'utilisation de l'anglais au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues peut être souhaité.

L'agent de sûreté et de sécurité travaille seul, au sein d'une équipe ou, le cas échéant, en réseau. Il porte une tenue réglementaire et des équipements de protection individuelle (EPI) appropriés aux risques. La détention du certificat « Sauveteur secouriste du travail » délivrée par l'INRS est requise. Sur des sites non soumis à la réglementation en matière d'incendie, la qualification SSIAP1 peut être mobilisée, sans aucun caractère obligatoire. La détention d'une habilitation électrique, délivrée par l'employeur, est requise pour exercer la qualification SSIAP.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer un accueil sûreté et sécurité de qualité en sécurité privée.
- Contrôler les accès à l'aide de dispositifs physiques, numériques et/ou connectés.
- Détecter, prévenir ou traiter les conflits dans un environnement sécurisé.
- Contribuer à la gestion préventive et opérationnelle au poste de sécurité.
- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire.
- Détecter et anticiper des comportements suspects, des menaces et événements de sécurité, et intervenir si nécessaire.
- Réaliser une intervention suite à une anomalie, une alerte ou une alarme.
- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.
- Assurer la surveillance et la sécurisation d'un site sensible, et réagir de manière appropriée.

Blocs de compétences

RNCP42530BC01 — Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité, de qualité et de durabilité

LISTE DE COMPÉTENCES

- Assurer un accueil sûreté et sécurité de qualité en sécurité privée.
- Contrôler les accès à l'aide de dispositifs physiques, numériques et/ou connectés.
- Détecter, prévenir ou traiter les conflits dans un environnement sécurisé.
- Contribuer à la gestion préventive et opérationnelle au poste de sécurité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 00 min

Le candidat effectue une mission de surveillance générale d'un site non classé « sensible » ou « critique ».

La mise en situation professionnelle est précédée d'un temps de préparation.

- Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, de ses missions, des consignes et des documents de service.
- Pendant 15 minutes, le candidat réalise des missions de surveillance générale et d'intervention.

Il prend son service dans le respect des consignes et des procédures. Il vérifie le bon fonctionnement des équipements et du matériel, et s'assure de leur opérationnalité.

Il assure un accueil préventif et dissuasif, dans une démarche éthique et inclusive y compris en anglais. Il contrôle les accès, régule les flux, et assiste les personnes dans l'utilisation des outils numériques et/ou connectés de contrôle d'accès si nécessaire, signale toute situation à risque, anomalie ou dysfonctionnement. Il détecte, anticipe ou gère les conflits avec respect, empathie et une communication adaptée à la situation.

- Pendant 10 minutes, à la demande de la hiérarchie, il rédige, au format papier, un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié simplifié.
- Pendant 25 minutes, au poste de sécurité, à partir d'une demande, le candidat exploite la main courante électronique embarquée et les documents fournis à des fins de reporting. Il croise et compare les données dans le cadre d'une première analyse, puis formule des propositions priorisées dans un document pré-rempli qu'il transmet pour décision et action le cas échéant.

Tout au long de son service, il applique les règles de prévention, de sécurité et de santé au travail.

Il rend compte à la hiérarchie et assure la traçabilité de ses actions sur la main courante électronique embarquée et/ou tout document de service tout en préservant la confidentialité et l'intégrité des informations.

Entretien technique : 00 h 20 min

L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle.

- Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.
- Pendant 5 minutes, le candidat présente oralement au jury son reporting qui comporte son analyse et ses propositions.
- Pendant 10 minutes, le jury le questionne en s'appuyant sur un guide d'entretien.

Questionnaire professionnel : 00 h 36 min

Le questionnaire professionnel relatif aux activités privées de sécurité se déroule, en simultané, obligatoirement avant la mise en situation professionnelle et l'entretien technique.

- Pendant 16 minutes, le candidat répond à un questionnaire professionnel à choix unique portant sur les connaissances juridiques, techniques, numériques, technologiques, informationnelles, comportementales et relationnelles.

Le questionnaire professionnel comporte 19 questions réparties en 3 thématiques :

- environnement juridique de la sécurité privée ;
- surveillance et gardiennage ;
- gestion des conflits.

Le questionnaire en anglais professionnel se déroule en simultané après le questionnaire professionnel relatif aux activités privées de sécurité, avant la mise en situation professionnelle et l'entretien technique.

- Pendant 20 minutes, le candidat réalise un test de compréhension orale et écrite appliqué à l'exercice du métier, en anglais professionnel de niveau B1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), en utilisant un outil numérique.

Le test comporte 14 questions au total et se déroule en deux parties distinctes :

- Partie 1 : comprendre une demande, une consigne, une procédure ou une information simple à l'oral, dans le cadre d'une situation courante ou critique.
- Partie 2 : comprendre une demande, une consigne, une procédure ou une information simple ou complexe à l'écrit, dans le cadre d'une situation courante ou critique.

Les deux questionnaires professionnels se déroulent sous surveillance.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 56 min

RNCP42530BC02 — Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire.
- Détecter et anticiper des comportements suspects, des menaces et événements de sécurité, et intervenir si nécessaire.
- Réaliser une intervention suite à une anomalie, une alerte ou une alarme.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 35 min

La mise en situation professionnelle est précédée d'un temps de préparation.

- Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance des caractéristiques du site, de ses missions, des consignes et des documents de service.
- Pendant 15 minutes, le candidat réalise des missions de surveillance générale et d'intervention.

Il prend son service dans le respect des consignes et des procédures. Il vérifie le bon fonctionnement des équipements et du matériel, et s'assure de leur opérationnalité.

Le candidat contribue à renforcer la prévention afin de supprimer, limiter ou maîtriser les risques. Il détecte précocement tout comportement suspect, menace numérique ou physique, ou événement de sécurité et intervient si nécessaire.

Il effectue une ronde et/ou une levée de doute physique, en s'appuyant sur des outils numériques connectés et prend les mesures adaptées.

- Pendant 10 minutes, à la demande de la hiérarchie, il rédige, au format papier, un rapport d'intervention ou un rapport circonstancié simplifié.

Tout au long de son service, il applique les règles de prévention, de sécurité et de santé au travail. Il rend compte à la hiérarchie et assure la traçabilité de ses actions sur la main courante électronique embarquée et/ou tout document de service tout en préservant la confidentialité et l'intégrité des informations.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle.

- Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.
- Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.

Questionnaire professionnel : 00 h 10 min

Le questionnaire professionnel relatif aux activités privées de sécurité se déroule, en simultané, obligatoirement avant la mise en situation professionnelle et l'entretien technique.

- Pendant 10 minutes, le candidat répond à un questionnaire professionnel à choix unique portant sur les connaissances juridiques, techniques, numériques et technologiques, informationnelles, comportementales et

relationnelles.

Le questionnaire professionnel comporte 12 questions réparties en 2 thématiques :

- gestion des risques ;
- grands événements.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 55 min

Observations :

La compétence aux premiers secours est validée par la présentation du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

RNCP42530BC03 — Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de sécurité renforcée

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.
- Assurer la surveillance et la sécurisation d'un site sensible, et réagir de manière appropriée.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 15 min

Le candidat réalise une mission de surveillance générale et de sécurisation d'un site classé « sensible » ou « critique ».

- Pendant 5 minutes, il prend connaissance de la mission et des consignes en vue d'un positionnement immédiat pour l'exécution de la mission.
- Pendant 10 minutes, il applique les mesures adaptées au niveau de sûreté et/ou sécurité défini sur site.

Il applique les règles de prévention, de sécurité et de santé au travail.

Il rend compte à la hiérarchie et assure la traçabilité de ses actions sur la main courante électronique embarquée tout en préservant la confidentialité, l'intégrité et l'authenticité des informations.

Entretien technique : 00 h 10 min

L'entretien technique se déroule à l'issue de la mise en situation professionnelle.

- Pendant 5 minutes, le candidat analyse sa pratique professionnelle et restitue au jury les éléments de son intervention.
- Pendant 5 minutes, le jury le questionne à partir d'un guide d'entretien.

Questionnaire professionnel :

00 h 10 min

Le questionnaire professionnel relatif aux activités privées de sécurité se déroule, en simultané, obligatoirement avant la mise en situation professionnelle et l'entretien technique.

- Pendant 10 minutes, le candidat répond à un questionnaire professionnel à choix unique portant sur les connaissances juridiques, techniques, numériques et technologiques, informationnelles, comportementales et relationnelles.

Le questionnaire professionnel comporte 10 questions portant sur les sites sensibles réparties en 2 thématiques :

- les menaces physiques ;
- les menaces logiques.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 35 min

Observations :

La compétence « Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur » est validée par la présentation :

- du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes » de niveau 1 (SSIAP1) ;
- ou du procès-verbal d'examen SSIAP1 et de l'attestation individuelle de résultats de la qualification SSIAP1 en cours de validité ;
- ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de formation de recyclage SSIAP1 en cours de validité ;
- ou du diplôme SSIAP1 et de l'attestation de remise à niveau SSIAP1 en cours de validité.

La compétence BS BE Manœuvre est validée par la présentation :

- de l'avis favorable après formation initiale BS BE manœuvre ;
- ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Les activités industrielles : usines, entrepôts, zones d'activité, etc.
- Les activités tertiaires et commerciales : administrations publiques, banques, bureaux, hôpitaux, hôtels, parkings, grands événements, magasins, centres commerciaux, etc.
- Les sites sensibles : sites industriels à hauts risques (ex : sites SEVESO), sites à accès réglementés (ex : sites nucléaires), sites à haute fréquentation (ex : événementiels à hauts risques), sites classés de type ERP et IGH, infrastructures critiques (OIV), sites hospitaliers, etc.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Agent de sécurité qualifié
- Agent de sécurité confirmé
- Agent de sécurité mobile
- Agent de sécurité magasin pré-vol
- Agent de sécurité magasin vidéo
- Agent de sécurité magasin arrière-caisse
- Agent de sécurité filtrage
- Agent des services de sécurité incendie
- Agent de prévention et de protection incendie industriel
- Equipier d'intervention incendie industriel

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Code de la sécurité intérieure notamment son article R. 612-24.
- Livre II et Livre VI du code de la sécurité intérieure.
- Arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.
- Arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées et notamment les annexes II et III.

L'obtention du titre professionnel d'agent de sûreté et de sécurité privée est soumise à la condition de la présentation cumulative :

- Du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité ;
- Du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP1) » à jour de recyclage ;
- De l'avis favorable après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces » est soumise à la condition de la production :

- Du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée » est soumise à la condition de la présentation cumulative :

- Du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP1) » à jour de recyclage ;
- De l'avis favorable après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €

Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

L'obtention du titre professionnel d'agent de sûreté et de sécurité privée est soumise à la condition de la présentation cumulative :

- du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité ;
- du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP1) » à jour de recyclage ;
- de l'avis favorable après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces » est soumise à la condition de la production :

- du certificat « Sauveteur-secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

L'obtention du certificat de compétences professionnelles « Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée » est soumise à la condition de la présentation cumulative :

- du diplôme « Service sécurité incendie et assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP1) » à jour de recyclage ;
- de l'avis favorable après formation initiale BS BE manœuvre ou de l'attestation de formation de recyclage BS BE manœuvre.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre (Art. R?338-6 du Code de l'Éducation).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2031
Date de dernière délivrance possible	31/08/2032

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	882	1	81 %	68 %
2023	922	0	84 %	68 %
2022	819	1	81 %	68 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP40298

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42530/>

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	4 774 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.